

6 ANNEXE : CARTE PERMETTANT DE LOCALISER LE PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen qui s'insère dans une politique de développement durable pour garantir la préservation de la faune, de la flore ainsi que des habitats naturels. Les sites désignés au titre des **directives « Oiseaux »** (1979 remplacée en 2009) et **« Habitats Faune Flore »** (1992) sont :

- les **Zones Spéciales de Conservation** (Z.S.C.) classées au titre de la directive « Habitats » sont des sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages ;
- les **Sites d'Intérêt Communautaire** (S.I.C.) classés au titre de la directive « Habitats » sont une étape dans la procédure de classement en Z.S.C ;
- les **Zones de Protection Spéciale** (Z.P.S.) classées au titre de la directive « Oiseaux » sont des sites maritimes et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages.

Les sites Natura 2000 les plus proches se situent à plus de 1,6 km au Nord du projet.

 Carte 7 : Sites Natura 2000 au 1/ 25 000°

Projet agrivoltaïque à Argelès-sur-Mer

Sites Natura 2000

Sources : DREAL & Photoaérienne

